PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

MAIRIE DE UZOS

64110

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 18 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Marie Hélène JOUANINE, Maire de Uzos.

Etaient présents *: JOUANINE Marie-Hélène, DUPLEIX Brice, RANGOTTE Pierre, PONS Gilles, DOMENGE Éric, BOITEAU Marie, CORMY Céline, LOUSTAU MERICAM Cathy.*

Excusés : *OTHAX Jean donne procuration à Mme JOUANINE Marie Hélène, PEDESERT Audrey donne procuration à M. RANGOTTE Pierre, PETITBENOIT Valérie donne procuration à M. PONS Gilles, PORODO Claudine donne procuration à M. DOMENGE Eric,*

Absents : *BLAYE-FELICE Jean-Claude, CALENDRA Pierre,*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes rendus des 11 juillet et 6 septembre 2024

Le conseil municipal adopte les comptes rendus des conseil municipaux du 11 juillet et du 6 septembre 2024.

2. RLPi : Avis communes sur projet arrêté

Madame Le Maire rappelle que par délibération en date du 27 juin 2024 le conseil communautaire a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées.
En tant que commune membre de la CAPBP et conformément à l'article R153-5 du code de l'urbanisme, la commune dispose d'un délai de trois mois à compter du 27 juin 2024 pour faire connaitre votre avis sur ce projet.
L'arrêté ayant été envoyé aux membres du conseil municipal pour lecture.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.
Le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet du RLPi.

3. Adhésion à la convention de groupement de commande permanent pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs D.A.E

Madame le Maire explique qu'un groupement de commandes permanent pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs D.A.E a été constitué par la CAPBP par convention de groupement visée en préfecture le 27 janvier 2020.
La convention initiale de groupement de commandes permanent prévoit que de nouveaux membres peuvent être admis à adhérer au groupement à tout moment (à condition que cela soit préalable au lancement de consultation) et que l'adhésion d'un nouveau membre fait l'objet d'un avenant à la convention signé par le nouvel adhérent et le coordonnateur, représentant les parties au groupement.

A l'occasion du renouvellement des marchés passés en application de ce groupement de commandes, la commune d'Uzos souhaite adhérer au groupement de commandes pour participer à la consultation à venir.
Il est donc proposé l'adhésion de la commune au groupement de commandes par voie d'avenant n°2 à la convention de groupement.

Madame le Maire précise que grâce à l'adhésion au groupement de commande pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs D.A.E, la commune bénéficie de prix négociés et plus avantageux.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.
Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement d'achat et de maintenance des défibrillateurs de la CAPBP.

4. **Location salle polyvalente à Mme PIZANA**

Madame Le Maire rappelle que lors de l'année scolaire 2023-2024, Mme Carvalho louait la salle polyvalente afin de proposer des activités sportives aux enfants de l'école les jeudis soir sur le temps de garderie.
Pour l'année 2024-2025, Mme Carvalho ne pourra pas continuer et c'est Mme PIZANA qui la remplacera de septembre 2024 à avril 2025. Il convient de se prononcer sur le tarif de la location. Madame Le Maire propose d'appliquer le même tarif que l'année précédente soit 30€ par mois.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.
Le conseil municipal décide d'appliquer le tarif de 30€/mois pour la location de la salle polyvalente à Mme PIZANA.

5. **Télétravail suite à la commission du CSTI du 27/06/2024**

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 10 avril 2024, il avait été proposé la mise en place du télétravail pour le service administratif.
Un projet de délibération a été soumis au CSTI du centre de Gestion du 64 pour avis le 27/06/2024.
Le comité social territorial intercommunal (CSTI) a donné un avis favorable à la mise en place du télétravail.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.
Le conseil municipal approuve la mise en place du télétravail pour le service administratif.

6. **Projet école :**

Madame le Maire informe les membres présents de l'avancée du projet de rénovation et d'extension de l'école :

- Le 6/09/2024, les entreprises non retenues ont été notifiées via la plateforme des marchés publics.
- Le 19/09/2024, les entreprises retenues seront notifiées par mail accompagné de l'acte engagement signée
- La 1ere réunion de chantier aura lieu mercredi 25/09 à 14h30 à la mairie puis une visite sur site est prévue. L'architecte et les entreprises seront présentes.
- Il est proposé par ABC Architectes l'Avenant n° 2 concernant le recalage des honoraires phase ACT pour le projet de l'école pour un montant de 21229,34 € HT.

Une demande d'explication sur le détail des honoraires va être faite avant la 1ere réunion de chantier.
L'ensemble des membres s'abstient sur le vote de l'avenant n°2

- Sont en cours plusieurs demandes de révisions des offres d'emprunts (caisse épargne, crédit agricole et crédit mutuel), le dossier de demande de subvention fonds européen est en cours également. Il est également demandé de faire un point sur le dossier ACTEE qui concerne la subvention de la maitrise d'œuvre.

- Il doit être demandé à l'architecte, qui s'occupe du panneau d'affichage des travaux ? il est précisé que sur ce panneau doit y être mentionné les aides publiques ainsi que les différents lots et entreprises retenues.

7. **Construction d'un bâtiment EHPAD, d'une micro-crèche et d'un bâtiment tiers lieu situé au 6 rue de l'Eglise à Uzos :**

Madame le Maire rappelle que le permis de construire valant démolition a été accordé le 02/08/2024 pour le projet sous réserve du respect des prescriptions émises par les services susvisés, dont la parfaite prise en compte sera constatée au moment de la conformité.
Elle informe que des mesures d'archéologie préventive doivent être mise en œuvre préalablement à la réalisation de ce projet.
Pour information, ces mesures archéologiques sont prévues à partir du 7 octobre sur 4 jours.
Seront effectués des sondages sédimentaires de 2 m de large, 10 à 30 m de long, sur une profondeur pouvant aller jusqu'à 1,30 m et ponctuellement au-delà si nécessaire, à l'aide d'une pelle mécaniques 20T.
L'objectif fixé par le SRA (Service Régional de l'Archéologie), service de l'état qui encadre et contrôle l'archéologie au niveau régional en collaboration avec l 'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), est une ouverture de 10% de la surface prescrite (soit environ 900 m2).

8. **DM budget photovoltaïque n°2**

Madame le maire informe qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour le budget photovoltaïque.
Il convient de modifier les crédits de la façon suivantes :

Dépenses		Recettes	
6061 – Fournitures non stockables	- 1 100 €	**74** – Subventions d'exploitation	+ 3 100 €
6156 – Maintenance	+ 2 000 €		
Total	**0 €**	**Total**	**0 €**

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.
Le conseil municipal approuve la décision modificative comme présentée.

9. **DM budget communal n°1**

Madame le maire informe qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour le budget photovoltaïque.
Il convient de modifier les crédits de la façon suivantes :

Dépenses		Recettes	
023 – virement section investissement	- 72 012 €	**021** – Virement section fonctionnement	- 72 012 €
681 – Dotation aux amortissements et provisions charges fonctionnement	+ 72012 €	**2804422** – Bâtiments et installations	+ 72 012 €
60631 – Fournitures d'entretien	- 1570 €		
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1570 €		
Total	**0 €**	**Total**	**0 €**

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.
Le conseil municipal approuve la décision modificative comme présentée.

10. Enquête publique modification n°3 et n°4 du PLUi.

Madame Le Maire informe qu'une enquête publique concernant les modifications n°3 et n°4 se déroulera du mardi 17 septembre 2024 à 9h00 au vendredi 18 octobre 2024 à 12h00.

QUESTIONS DIVERSES :

11. Convention maitrise d'ouvrage ancienne décharge d'Uzos

Madame le maire informe que la convention pour la maitrise d'ouvrage de l'ancienne décharge d'Uzos n'a pas été signé car le reste à charge s'élève à 20% pour la commune.
La commune a pour volonté de dépolluer cette zone, mais n'a pas la capacité financière, une demande de subvention auprès de la préfecture va être envisagée.
Pour clarifier tout cela un **rendez-vous est prévu le 25/09 à 11h00** avec les services de l'agglo.

12. Restaurant le Pare-Faim

Madame Le Maire informe que la signature du bail commercial aura lieu le 19/09. Un état des lieux a été effectué et des travaux sont à prévoir dont certains rapidement (stores), plusieurs dysfonctionnements ont été mis en évidence.

13. Viabilis (Aménageur des terrains PUYOU/LABAN)

Une réunion entre le service urbanisme de l'agglo de Pau, Viabilis et la mairie est prévue le mercredi 2/10 à 10h.

14. Commission sécurité EHPAD

La commission sécurité de l'EHPAD actuelle aura lieu 10/10 à 10h30.
La présence d'un élu est obligatoire.

15. Voirie :

a. Travaux de voirie : Rue du Moulin, impasse du moulin, divers emplois

Les travaux de voirie ne sont toujours réalisés et sont en attente de la disponibilité de la société SOGEBA. Celle-ci souhaiterait faire en même temps les travaux mandaté par le Département qui doit pour effectuer des travaux sur la RD et plateau surélevé.

Il est rappelé que la mairie avait délibérée pour les travaux de la rue du Moulin en 07/2023.

Une relance va être faite afin de dissocier éventuellement ces 2 travaux.

b. Subvention Fonds de concours pour voirie auprès de la CAPBP

Madame le Maire indique qu'une demande de subvention de Fonds de concours auprès de la CAPBP a été déposée et sera soumise au prochain Conseil Communautaire du 26 /09.

16. Commission finances

Madame le maire informe qu'une commission des finances va être organisée prochainement, afin de faire un point sur :

- Crédits budgétaires consommés
- Emprunt école à venir

- Achat éventuel d'une Tondeuse (devis réparation 2000€ minimum ou neuf 32000 € avec négociation ou leasing 530 €ht/mois sur 59 mois sans frais de dossier + prévoir la maintenance en plus / option de rachat, voir location au besoin ou location mutualisée avec village à côté, ...) subvention possible sur fond de concours de l'agglo de 30% pour achat comptant

17. Ecole

La rentrée s'est bien passée.
Il a fallu faire face à plusieurs arrêts maladies du personnel sur le temps périscolaire, ce qui est compliqué à gérer.
Un service civique est toujours recherché sur le temps pour les temps de garderie et cantine.
Des adaptations de planning ont dû être effectuées.
Il a été constaté plusieurs familles avec des impayés de cantine, une convocation va leur être adresser afin de trouver ensemble une solution.
Des ateliers de méditation en pleine conscience pour enfant ont été proposé à la mairie : l'objectif est de travailler selon les besoins en atelier de 15 min / 2x par semaine.
Après le vote, le projet n'est pas retenu.

18. Marché gourmand du 07 /09

17 exposants inscrits.
Plusieurs associations d'Uzos comme ADIHU, le Comité des Fêtes se sont associées à l'évènement pour proposer des compléments aux stands existants
Prochain marché gourmand prévu le 14/09/2025.

19. Prochain Vide grenier le 06/09/2025

20. Réunion CCAS

Prochaine réunion du CCAS le mardi 24/09.
Ordre du jour : repas des ainés + noël de l'école

21. Associations

Suite à la réunion des associations, le planning de réservation des salles a été mis à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Madame Le Maire,

Et les membres du conseil municipal